

LA POSITION DE LA CRÉ DE L'ESTRIE PAR RAPPORT AU NOUVEAU RÉGIME FORESTIER

Sherbrooke, le 24 septembre 2008 - La Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ de l'Estrie), par le biais de sa Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), a présenté le 23 septembre dernier, en commission parlementaire à Québec, sa position quant au nouveau régime forestier que s'apprête à mettre en place le gouvernement du Québec. Les membres de la CRRNT réagissaient ainsi à la proposition gouvernementale contenue dans le document *L'occupation du territoire forestier et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts*.

M. Maurice Bernier, président de la CRRNT, fait état de l'importance de nos forêts privées qui sont considérées à titre de territoires forestiers à très haut potentiel ligneux où se pratique une sylviculture à valeur ajoutée. « Nous craignons qu'il y ait une érosion des atouts mis en place, notamment pour ce qui est du statut de producteurs, du programme de remboursement de taxes foncières, des mandats de notre agence de mise en valeur et des programmes destinés aux forêts privées. De plus, nous sommes préoccupés par les modalités de financement prévues concernant la mise à jour du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de l'agence ».

Monsieur Bernier a aussi mentionné que les membres de la CRRNT sont contre la mise en place d'une éventuelle société d'aménagement des forêts à partir d'une nouvelle structure. Les membres sont d'avis que cette nouvelle société devrait être créée à partir de l'actuelle table des bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement des forêts (CAAF). Cette table serait bonifiée par des intervenants régionaux concernés ou qui dépendent de la forêt publique estrienne. Il a également tenu à rappeler que l'aménagement forestier réalisé depuis les dernières décennies par les Estriens dans ces forêts publiques est maintenant de plus en plus reconnu à travers le Québec.

Le président de la CRRNT rappelle aussi l'importance que l'Estrie puisse bénéficier des retombées du fonds d'investissement sylvicole, même si son territoire n'a que 7 % de forêt publique. Il rappelle aussi qu'il est important d'entamer la révision des programmes, notamment ceux destinés à la recherche et au transfert de connaissances afin de mieux canaliser les ressources financières disponibles. Le financement des projets multiresources doit constituer une priorité.

Les commissaires tiennent fermement à ce que le principe de résidualité, tel que décrit actuellement dans la *Loi sur les forêts*, soit maintenu dans le nouveau régime forestier. Le bois de la forêt privée doit rester la priorité d'approvisionnement. Aussi, le concept de mise en enchères soulève beaucoup d'inquiétudes parmi les commissaires de la CRRNT. Par contre, ils sont d'avis qu'un juste équilibre doit être créé entre les coûts d'approvisionnement en matière première et l'augmentation des conditions de travail des forestiers de la province.

La version définitive du mémoire sera disponible, au cours de la journée, sur le site Internet de la Conférence régionale des élus de l'Estrie au www.creestrie.qc.ca, sous l'onglet Concertation régionale / Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire.

Mise en place en avril 2004, la Conférence régionale des élus de l'Estrie est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional pour le territoire de l'Estrie. En concertation avec ses partenaires, elle voit à promouvoir et à stimuler le développement économique, social, culturel, communautaire et s'engage à offrir un encadrement propice à l'établissement des personnes, de leurs milieux et de leurs collectivités.

La Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire a été mise en place par la CRÉ de l'Estrie en février 2007 et est composée des principaux intervenants des secteurs de la forêt, de l'énergie et des mines.

-30-

Source : Jean-Louis Blanchette
Coordonnateur
Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Estrie
tél. : 819 864-0301 / cell. : 819 679-9100
crrnt@creestrie.qc.ca